



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 15 numéro 6

La reconnaissance est la mémoire du ♥

Juin 2021



Selon les commentaires de nombreuses personnes, le spectacle du 22 mai « Bye, Bye nuage, Welcome soleil » fut un grand succès.

Un grand merci à M. Pierre Verrette qui a réussi à nous distraire et à nous faire oublier notre confinement.

Célébrons notre Fête nationale

Cette année encore, nous ne pouvons pas tenir de grands rassemblements pour célébrer notre fête nationale. Qu'à cela ne tienne, nous pourrions profiter d'un autre spectacle de musique et de chansons présenté par M. Pierre Verrette du balcon de sa résidence. La SQ a été avertie et les consignes sanitaires seront respectées.



**Assistez à ce spectacle directement de votre bateau
le samedi 26 juin entre 14 et 16 h.**

En cas de pluie, le spectacle est remis à dimanche, même heure.

Vous êtes donc invités à venir vous ancrer sur le lac en face du 36, chemin Bertrand (près du village), résidence de Nadia Rousseau et Pierre Verrette (**chalet jaune à 2 étages**).

Par ailleurs, puisque le thème de cette année est : « *Vivre le Québec : Tissé serré !* », on veut se souvenir qu'à Lac-Édouard nous aussi, on est tissé serré. On n'a qu'à se rappeler du volume : *Si le Lac-Édouard m'était conté...* (1994). Après avoir colligé différentes informations, Madame Marguerite Gagnon-Le Bel a réussi à démontrer à quel point les familles de Lac-Édouard étaient tissées serrées.

Depuis juillet 2007, dans Le Tour du Lac, nous avons publié plusieurs photos faisant foi de nos activités de la Fête nationale. Nous avons donc préparé un numéro spécial qui vous permettra de célébrer en vous remémorant d'agréables souvenirs. **Celui-ci sera publié le mardi 22 juin. C'est un rendez-vous !**

Dans ce numéro :

La reconnaissance est la mémoire du ♥	1
Célébrons notre Fête nationale	
Rapport du maire	2
Rapport du maire (suite)	3
Érection des tours pour cellulaire et Internet	
Sécurité nautique	4
Vitesse dans la baie du Village	
La prévention des incendies en période estivale	5
Comment se débarrasser des fourmis	
Vivre en sécurité avec l'ours noir	6
Travaux dans la bande riveraine, en cours d'eau et en milieu humide	7
Cours de géographie	
COVID-19 et contraintes sanitaires	
Des nouvelles de votre Coop	8
Publicité : Solarium 3 saisons	9
Coordonnées de la Municipalité	10
Drapeau en berne	



Rapport du maire : Juin 2021



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2020.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélanie Dagenais, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce au moindre coût.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sylvie Héon, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Nancy Hudon, agente de développement rural, ainsi qu'à monsieur Jean-François Lessard, inspecteur municipal, madame Suzanne Doyer et monsieur Robert Carrier, employé(e)s de voirie. Nous pouvons être fiers du travail accompli à ce jour.

Rapport financier

En 2020, nos revenus réalisés se sont élevés à 973 015 \$ (budgétés à 820 052 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 881 272 \$ (budgétées à 820 052 \$); ceci nous donne un excédent d'exercice de 91 743 \$. Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 35 496 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds de développement local et régional et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Pour 2020, nos actifs financiers étaient de 328 561 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 122 680 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de 205 881 \$. Nos actifs non financiers étant de 1 754 326 \$, nous avons, pour 2020, un excédent accumulé de 1 960 207 \$.

Notre endettement total net à long terme s'élevait à 35 868 \$. Avec une dette nette de proximité par habitant d'environ 36 \$, et en ajoutant notre part de la dette d'agglomération (177 862 \$), on arrive à une dette par habitant d'environ 214 \$ alors que la moyenne provinciale est de l'ordre de 2 900 \$. On peut affirmer que notre situation financière est excellente.

Dans le rapport de notre vérificateur externe on peut lire : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Rapport du maire : Juin 2021 (suite)

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2020, la rémunération annuelle de base du maire fut de 5 742 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 621 \$, pour un salaire total de 8 363 \$. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 414 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 707 \$, pour un salaire total de 2 121 \$. Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le salaire des élus municipaux des petites et moyennes municipalités ne reflétant en rien l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui y sont rattachées, il est à prévoir que dans un proche avenir, la rémunération totale des élus devra être revue à la hausse.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard

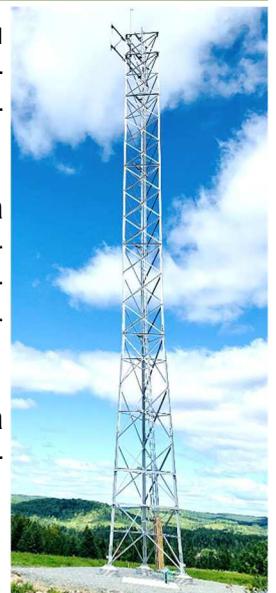
Érection des tours pour cellulaire et Internet

À l'été 2020, Ambra Solutions a respecté son calendrier des travaux concernant l'implantation du réseau cellulaire et internet dans l'Agglomération de La Tuque. En effet, la fibre optique a été enfouie de La Tuque jusqu'à la mairie de Lac-Édouard. Cet été, les travaux se poursuivent avec l'érection des deux tours, une aux abords du chemin Baie-William Ouest, l'autre derrière la Mairie.



Sur la photo de gauche, on peut voir que les fondations de la tour située près du chemin Baie-William Ouest sont terminées; suivra la construction de la partie métallique, l'installation des antennes et le raccordement à la fibre optique, laquelle est déjà sur place.

Cette première tour aura une hauteur de 36 m alors que la seconde fera 76 m et de plus, elle sera installée sur la montagne derrière le Centre communautaire.



Ce nouveau service sera sûrement très apprécié !

Sécurité nautique

Dans le but d'améliorer votre sécurité et votre qualité de vie, celles des membres de votre famille ainsi que celles de tous les plaisanciers de Lac-Édouard, nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant la conduite responsable d'une embarcation de plaisance motorisée.

⇒ 1. Vos responsabilités légales

La conduite imprudente d'une embarcation est un délit qui a été ajouté au Règlement sur les petits bâtiments.

Un conducteur peut être inculpé s'il :

Se déplace d'une manière susceptible de nuire à la sécurité de personnes ou de biens, compte tenu des conditions météorologiques, du trafic, des dangers réels ou possibles et du nombre de personnes se trouvant à proximité d'une embarcation;

⇒ 2. Conduite responsable d'une embarcation

Soyez prudents et courtois. De nombreux groupes considèrent le bruit des embarcations de plaisance motorisées comme une nuisance **lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit. Respectez vos voisins.**

À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques ou des plongeurs. Alors, laissez-leur toute la place voulue et n'essayez jamais de les arroser.

⇒ 3. Ski nautique

Les règles régissant le ski nautique couvrent maintenant d'autres activités connexes de remorquage comme le ski pieds nus, le remorquage de pneumatiques et de planches de surf.



L'exigence préalable voulant qu'un observateur soit à bord demeure en vigueur. Une embarcation doit être équipée d'un siège pour chaque personne remorquée en cas de récupération. Une motomarine qui n'est pas conçue pour transporter au moins trois personnes, ne peut pas être utilisée pour tirer des skieurs nautiques.



Notez que la conduite d'une motomarine est interdite aux moins de 16 ans.

En terminant, je me joins aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à tous nos employés municipaux pour vous souhaiter un été des plus agréables.

Larry Bernier,
Maire

Vitesse dans la baie du Village

Plusieurs personnes nous ont déjà signalé que certaines embarcations à moteurs circulaient à haute vitesse dans la baie du village. Pourtant, deux signalisations sont présentes pour vous signaler de ralentir. Nous demandons à tous les utilisateurs d'embarcation à moteur de **ralentir à 8 km/h lorsque vous circulez dans la baie du Village.**

En raison de son étroitesse, deux facteurs sont en jeu :

- La sécurité des usagers ;
- Le batillage (déferlement des vagues provenant du sillage d'un bateau).

En effet, les vitesses que nous avons observées risquent de provoquer des accidents pouvant avoir de graves conséquences.

De plus, les riverains se plaignent que leur embarcation et leur quai subissent les conséquences du batillage en plus d'éroder leur berge.

Merci de votre civisme !



La prévention incendie en période estivale

Du feu de joie au feu de forêt, c'est vite arrivé !

Informez-vous auprès du Service de sécurité incendie si vous songez à faire tout type de feu extérieur.

- Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert en périmètre urbain. Pour les milieux ruraux, **un permis doit préalablement être obtenu** auprès du Service de sécurité incendie, **il n'y a aucun coût**, mais le fait de faire un feu à ciel ouvert sans avoir l'autorisation pourrait vous engendrer des frais importants selon la réglementation en vigueur.
- Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur pied ou pattes et avec pare-étincelles. Informez-vous pour vous assurer que le foyer que vous désirez utiliser est conforme.
- Soyez intelligent et réfléchissez avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice pendant la période estivale.
- Prenez connaissance des interdictions de la SOPFEU ou de la municipalité, ces avertissements sont émis pour vous protéger ainsi que vos biens.
- **Si vous fumez, attention de ne pas jeter vos mégots en bordure de la route ou près de broussailles.**



L'incendie de forêt en secteur habité vient rappeler que la prudence est de mise et que tout feu à ciel ouvert est présentement interdit sur l'ensemble du territoire québécois, insiste pour sa part la SOPFEU. « **S'il n'y a pas de pare-étincelles au-dessus de votre feu, avec des trous de moins d'un centimètre, c'est considéré comme un feu à ciel ouvert** », souligne Isabelle Gariépy.

Le Service de sécurité incendie vous souhaite une très belle période estivale ! Si vous désirez plus d'informations ayant trait à ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

Comment se débarrasser des fourmis qui entrent dans nos maisons

Les fourmis sont peut-être de retour dans votre maison. Voici comment vous débarrasser de ces insectes qui envahissent vos résidences :

- 1- Épandez, au pied du solage de votre maison, de l'insecticide pour fourmis à base de Dioxyde de Silice 80% (ex. Insectigone).
- 2- Déposez, à l'intérieur, quelques gouttes de Borax 5,4% (ex. Antex) près de l'endroit par lequel elles entrent dans votre demeure ou sur leur chemin.



Si vous avez des animaux domestiques, utilisez des trappes à fourmis contenant du Borax 5% (ex. Ant Trap).

De plus, sur Internet, vous trouverez plusieurs suggestions ou des solutions simples pour se débarrasser des ces indésirables. Tapez simplement : Comment se débarrasser des fourmis qui entrent dans nos maisons.

Vivre en sécurité avec l'ours noir : une question de responsabilité



Vivre en sécurité avec l'ours noir

L'ours ne doit pas croire que la nourriture provenant de l'activité humaine est de la nourriture facile à obtenir. Si cela devient le cas, l'ours perd sa peur des humains et devient rapidement un animal à craindre.

Respecter les consignes ci-dessous, c'est accroître votre sécurité et la sécurité de ceux et celles qui fréquentent les secteurs boisés !

Soyez prévoyant

- Ne nourrissez jamais les ours.
- Entreposez la nourriture et les ordures hors de leur portée.
- Diminuez les odeurs associées à la nourriture et aux ordures.
- N'installez pas de mangeoires d'oiseaux en été.

Réagissez correctement

Les ours noirs ont des personnalités bien différentes : chaque rencontre avec cet animal est unique. En tout temps, rappelez-vous que l'ours est un animal sauvage au comportement imprévisible, **ne vous approchez jamais de lui et encore moins de ses petits**. Lorsqu'il se dresse sur ses pattes arrière, c'est pour flairer un danger, identifier une odeur intrigante, une source de bruit ou avoir un meilleur point de vue..



Que faire en présence d'un ours noir

Voici quelques recommandations importantes à respecter si vous rencontrez un ours :

- Restez calme et évaluez la situation. Si l'animal est loin et qu'il ne vous a pas encore vu, parlez-lui doucement pour qu'il vous identifie en tant qu'humain.
- Retournez d'où vous venez et attendez qu'il soit parti ou prenez un autre chemin pour le contourner. En tout temps, gardez le contact visuel avec lui pour voir sa réaction.
- Si vous surprenez un ours et que celui-ci se montre agressif, reculez lentement tout en lui parlant. Mettez de la distance entre lui et vous. Ne le quittez pas des yeux. Le fait de s'éloigner de lui peut le rassurer et le calmer. Évitez de crier et de courir car cela l'encouragera à vous poursuivre, sauf si vous pouvez très rapidement gagner un lieu sûr.
- Si votre éloignement ne calme pas l'animal et que celui-ci manifeste une grande agitation, c'est qu'il s'agit probablement d'une femelle qui craint pour la sécurité de ses petits. Dans une telle situation, continuez de vous éloigner d'elle sans courir, tout en gardant un contact visuel avec l'animal. De faire le mort est une stratégie ultime qui peut rassurer la mère, car vous ne représentez plus une menace pour ses petits.
- Si un ours vous suit de façon insistante, faites-lui face et montrez-vous imposant. Agitez les bras au-dessus de votre tête. Parlez fort. Tentez de l'impressionner. Avec un bâton, tapez sur les arbres ou au sol. Cela devrait suffire à le faire fuir. Le fait de monter dans un arbre peut vous mettre à l'abri d'un ours curieux et peu vindicatif, mais cette manoeuvre comporte des risques car les ours peuvent également grimper dans les arbres.

En cas d'attaque :

- **Utilisez une bonbonne de poivre de Cayenne si vous en avez une en votre possession (en vente dans les boutiques de plein air). Visez les yeux. Profitez de son inconfort pour quitter les lieux rapidement.**
- Défendez-vous avec tout ce que vous avez sous la main (roche, bâton, hache, rame, etc.).

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/vivre-en-securite-avec-lours-noir-8089>

Travaux dans la bande riveraine, en cours d'eau et en milieu humide

Si vous vous proposez de faire des travaux dans une bande riveraine, dans un cours d'eau ou dans un milieu humide (marais, marécage, tourbière, étang, etc.) vous devez contacter l'inspecteur municipal de la Municipalité, monsieur Jean-François Lessard, avant de commencer les travaux afin d'obtenir un permis et être informé des règlements ayant trait à ce sujet.

Coordonnées : Téléphone : 819-653-2438

Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca



Règles à respecter :

- Village : aucune tonte à moins de 10 mètres de l'eau
- Ailleurs : aucune tonte à moins de 20 mètres de l'eau
- Aucune construction à moins de 25 mètres de l'eau
- Travaux sans permis interdits
- Rampe de mise à l'eau privée interdite
- Accès au lac, largeur de 5 mètres maximum
- Amendes prévues : 500 \$ à 1 000 \$

Cours de géographie

Le mardi premier juin dernier, nos jeunes de la P'tite École ont profité d'un cours en plein air avec Mme Rollande et M. Larry.

Lors d'une randonnée en ponton, ils ont ainsi pu observer et nommer ce que l'on retrouve en bordure et dans le lac Édouard.

On a parlé de bandes riveraines, des îles qu'on y retrouve, du pollen que l'on aperçoit à la surface de l'eau, on a découvert où était la source de la rivière Batiscan et bien sûr on a détecté la présence des poissons à l'aide du sonar.

Maxim et Simon auraient bien aimé faire un arrêt à la plage mais il faisait un peu froid.

Selon leurs commentaires, c'était « COOL » cette activité.



COVID-19 et contraintes sanitaires



Je suis certain que, comme nous et bien d'autres, vous en avez marre de toutes les restrictions qui nous sont imposées depuis un an pour lutter contre la pandémie.

Si vous voulez retrouver le plus rapidement possible vos habitudes d'avant (prendre vos petits-enfants dans vos bras, prendre une bière avec des copines et/ou des copains, partager un bon repas entre amis, etc.), voici le meilleur moyen : **FAITES-VOUS VACCINER !**

Et en prime, vous ne serez pas malade de la COVID-19.

Des nouvelles de votre Coop

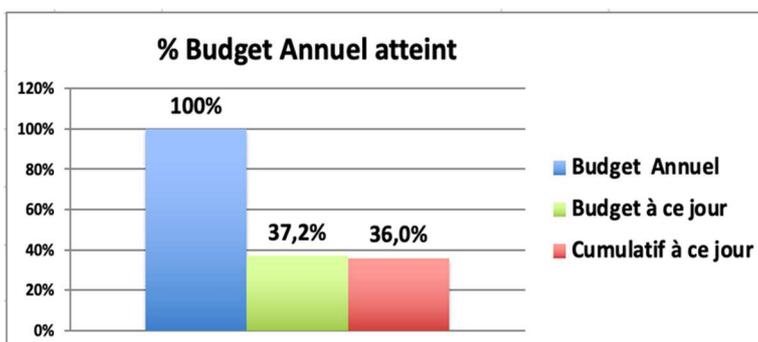


Les ventes à votre Magasin général ont fait un bond remarquable en mai. Elles dépassent de 28,6 % celles de mai 2020 et de 23 % les prévisions de ventes faites en début d'année pour atteindre 81 484 \$. Après un début 2021 difficile en raison de la pandémie et d'une météo peu favorable à la motoneige (printemps hâtif, couverture neigeuse faible), les affaires se sont nettement redressées.

Bravo et Merci à toutes et à tous d'acheter à votre Magasin général !

Comparatif Ventes Nettes COOP

Total du mois : Mai			
2020	2021	Comparatif	
63 383,44 \$	81 483,93 \$	18 100,49 \$	28,56%



Pavillon situé à l'arrière du magasin général

Pendant l'été, vous pouvez y faire une pause à l'abri des moustiques et profiter de notre gloriette pour manger une collation, observer les oiseaux ou tout simplement relaxer.

Centre d'interprétation historique

L'histoire vous intéresse ! Vous êtes invités à visiter notre Centre d'interprétation historique (situé au 2^e étage). ➡
À Lac-Édouard, nous sommes fiers de nos origines.



Emplois étudiant

La Coop est à la recherche d'étudiants intéressés à travailler à titre de commis au Magasin général. L'âge minimal requis est 16 ans. Prière de contacter madame Patricia Dinelle, gérante, au 819-653-2222.

ADELE vous invite à profiter de la promotion de vente de T-shirts :

2 T-shirts / \$30 \$ et en prime, un porte-clé flottant.

Si cela vous intéresse, ils sont disponibles au Magasin général.

N'oubliez pas de renouveler votre carte de membre pour l'année 2021.



Bonne saison estivale !
Lucie Bacon, trésorière



Heures d'ouverture du magasin général
du dimanche au mercredi : 8 h 30 à 18 h
Jeudi, Vendredi et Samedi : 8 h 30 à 20 h



Publicité : Solarium 3 saisons

M^{JS}**OUSTI-ZZ-ABO**
INC.

**Un Solarium 3 saisons
chez-vous en 2021,
pourquoi pas?**



MOUSTI-ZZ-ABO À LA TUQUE

RÉJEAN PINEL & JONATHAN MUIR
Représentants autorisés

819 709-4589

Témoignages : Mousti-zz-Abo à
La Tuque et ses environs



Pour une estimation
gratuite de
« votre projet »,
un simple coup
de fil et nous irons
vous rencontrer !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238

Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec Madame Nancy Hudon, agente rurale
Tél. : (819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
le mardi 13 juillet à 19 h



Drapeau en berne

RAPPELONS-NOUS !

(AFIN QUE CELA NE SE REPRODUISE PLUS JAMAIS)

La Municipalité de Lac-Édouard, à l'instar des 1 100 autres municipalités du Québec, a mis son drapeau en berne pour témoigner la sympathie de tous nos citoyens aux peuples autochtones du Canada.

Avec la découverte d'au moins 215 corps dans une fosse commune près du pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, un autre voile s'est levé sur la façon dont notre pays a traité ses premiers habitants.

En effet, de 1820 à 1996, ce sont 150 000 enfants, dont 6 000 sont morts, qui ont été enlevés et placés dans un des 133 pensionnats autochtones du Canada, dont 10 au Québec. Le but était de les scolariser, les évangéliser et les assimiler. Cette pratique, qui séparait les enfants de leur famille, a été décrite comme le fait de « tuer l'indien dans l'enfant ».